



agence nationale
de la cohésion
des territoires

ville Vie Vacances

2024

**Appel à projets
départemental
Alpes-Maritimes**
Lancement le 20 octobre 2024



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Clôture
le 1er décembre 2023**



**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**Caf
des Alpes-
Maritimes**

**« Ville-Vie-Vacances » :
Un Dispositif de Prévention de l'Exclusion**

Le programme « Ville-Vie-Vacances » (VVV) constitue une solution pour lutter contre l'exclusion, et garantir un accès équitable aux activités éducatives et de loisir pour les enfants et les jeunes en difficulté ou sans activité durant les vacances.

1- Les bénéficiaires :

Les jeunes âgés de **11 à 18 ans**, filles et garçons, résidant dans les **quartiers prioritaires de la politique de la ville**.

Il vise également à prévenir la délinquance et à **promouvoir les valeurs de la République**.

Pour promouvoir l'égalité entre les sexes, une offre d'activités mixtes sera privilégiée.
Objectif 50 % de filles dans les projets.

L'objectif **majeur** est d'atteindre les jeunes qui ne pratiquent pas régulièrement des activités sportives, culturelles, artistiques ou éducatives au sein des établissements et de **les inscrire dans un continuum éducatif**.

Notez que les zones de veille ne sont pas éligibles pour ce dispositif.

2- Les périodes :

Toutes les vacances scolaires :
février, printemps, été, automne, fin d'année.

Pour la période estivale, nécessité de se coordonner avec le dispositif Quartiers d'été.

3- Les actions éligibles :

- **l'ouverture au monde extérieur** : sorties et séjours, découvertes en dehors du quartier, activités permettant le brassage des publics et la découverte d'autres environnements notamment culturels ou artistiques ;
- les actions à « **contenu citoyen et civique** » : meilleure connaissance des institutions de la République, acquisition des règles de vie collective, promotion des comportements civiques, approfondissement du sens de l'engagement ;
- les **travaux d'utilité sociale** : stages ou chantiers éducatifs jeunes basés notamment sur la réhabilitation ou sur l'entretien d'espaces ou d'équipements ;
- les actions **d'éducation au respect de l'environnement** ;
- les actions liées à la **découverte et la pratique culturelle et artistique.**



RAPPEL

Le programme V.V.V. n'a pas vocation à soutenir des prestations de loisirs de droit commun pendant les vacances scolaires, ni des actions de consommation.

L'activité proposée doit faire partie d'un projet global à visée éducative.

4- Les projets :

- Les projets doivent être structurés et répondre à des besoins repérés sur le territoire. Ils doivent être travaillés et concertés entre : la déléguée du préfet, la conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, le chef de projet de l'intercommunalité et le référent CAF
- Les actions reposant sur une **co-construction par les jeunes** seront prioritaires.

5 - Les opérateurs :

Les opérateurs qui peuvent déposer un dossier de demande sont :

- les associations loi 1901,
- les institutions : municipalités, gendarmerie nationale, police nationale ;
- les services de prévention, les foyers de l'enfance ;
- les établissements pénitenciers ;

Autorité responsable de l'appel à projets

Préfet des Alpes-Maritimes
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités



Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers :
le 1er décembre 2023, 23h59 dernier délai
uniquement via la plate-forme Dauphin.

Avant toute transmission,
votre projet devra **IMPÉRATIVEMENT** avoir été
validé par vos référents de territoire

Référents de territoire :

La déléguée du préfet et le chef de projet
Politique de la ville de votre territoire
Votre référent CAF du territoire

Référente Jeunesse et Sports :

Service Départemental à la Jeunesse, à
l'Engagement et aux Sports - SDJES
Madame Nathalie QUENTIN - conseillère
d'éducation populaire et de jeunesse

Tél : 04.93.72.64.24

nathalie.quentin@ac-nice.fr

Référents techniques

Aide au montage administratif des dossiers

ESA : Pierre TEDESCHI - tél : 04.22.48.06.19

APPASCAM : Benoit GIRAUD - tél :

04.92.13.79.75

Contacts administratifs au sein du Pôle Politique de la ville et égalité des territoires – DDETS 06

Madame Céline REVELLI

Tél : 04.93.72.27.44

celine.revelli@alpes-maritimes.gouv.fr

Madame Cerise MINA

Tél : 04.93.72.27.93

cerise.mina@alpes-maritimes.gouv.fr

Madame Louisa LOUNACI

Tél : 04.93.72.27.91

louisa.lounaci@alpes-maritimes.gouv.fr

Madame Marianne MARRALE

Tél : 04.93.72.27.94

marianne.marrale@alpes-maritimes.gouv.fr



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ALLOCATIONS
FAMILIALES**

**Caf
des Alpes-
Maritimes**